

**AVIS PUBLIC
ENTREE EN VIGUEUR**

RÉSOLUTION NUMÉRO 24-71

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 5 février 2024, le Conseil municipal a adopté la résolution suivante, laquelle concerne une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 24-71** permettant la délivrance d'un permis de construction d'un immeuble mixte comportant 34 logements et deux locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée ayant front sur l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, ainsi qu'un stationnement semi-souterrain, sur le lot 1 439 639 (situé aux 1095, avenue Laframboise / 1130-1140, avenue de l'Hôtel-de-Ville) et sur le lot 1 439 640 du Cadastre du Québec (ayant front sur l'avenue de l'Hôtel-de-Ville), dans la zone d'utilisation mixte 6059-M-02 et dans la zone d'utilisation commerciale 6021-C-07.

Cette résolution est entrée en vigueur le 28 février 2024, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut la consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 5 mars 2024.



Crystel Poirier, L.L.L., OMA
Greffière